

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

*Portant réglementation de la consommation d'alcool à l'occasion de la Fête Votive
Des 4, 5 et 6 septembre 2026.*

Le Maire d'ALBA LA ROMAINE,

VU la tenue de la fête votive les 4, 5 et 6 septembre 2026,
Les recommandations préfectorales sur la sécurisation de telles manifestations,
CONSIDÉRANT :

La lutte contre l'ivresse publique,

La protection des mineurs,

Qu'il convient de limiter la consommation d'alcool à des fins de sécurité routière,

Que la sécurité du public et des organisateurs doit être assurée.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Toute consommation d'alcool sera interdite, pendant la durée de la fête votive, les vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 septembre 2026, sur le domaine public communal, en dehors du périmètre de la buvette située « quartier le Clos » (lieu de la manifestation).

ARTICLE 2 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie le Teil,
- Madame la Présidente du Comité des fêtes.

Fait à ALBA LA ROMAINE le 31 juillet 2026.

Le Maire,
Philippe BOUNIARD

